

CITOYENNETÉ EUROPÉENNE



Ce que le volontaire peut faire

Le domaine de missions « Citoyenneté européenne » concerne deux grands types d'engagements en Service Civique :

- **les missions effectuées en France** (par de jeunes Français ou étrangers) dont les thématiques principales sont la citoyenneté, les valeurs, la culture ou encore la mobilité européennes (cf. infra) ;
- **les missions effectuées dans un pays de l'Union européenne** sur tout type de thématique de Service Civique (éducation, solidarité, santé, culture et loisirs, sport, environnement, etc.).

S'agissant des missions effectuées en France, les volontaires peuvent par exemple être des ambassadeurs des valeurs européennes, participer au dialogue interculturel entre les pays ou au développement de l'esprit de citoyenneté européenne. Ils peuvent promouvoir la connaissance des institutions européennes, des cultures et des langues européennes ou encore de la mobilité en Europe.

Ces missions peuvent également recouvrir d'autres champs comme la culture, en favorisant l'interculturalité et la création d'œuvres communes, l'éducation, en valorisant le plurilinguisme ou en informant sur l'histoire de l'Europe et ses institutions, le sport, comme vecteur d'échanges et de communication ou encore la mémoire, en partageant une histoire commune.



Ce que le volontaire ne peut pas faire

Les volontaires ne doivent pas effectuer de tâches propres au fonctionnement des organismes : recherche de fonds, communication, logistique, gestion de projets.

Les missions confiées aux volontaires ne doivent pas se substituer à celles effectuées par les salariés ou les bénévoles. Il doit y avoir une complémentarité des actions menées.



Points de vigilance

Un point d'attention doit être apporté au fait que la mission, quand elle se déroule dans un pays de l'Union européenne, doit pouvoir, dans son organisation et ses activités, être accessible à tous les jeunes, quel que soit leur niveau de diplôme ou leur expérience passée.

Des capacités d'adaptation à un environnement culturel différent ainsi que, dans certains cas, des compétences linguistiques peuvent toutefois être recherchées afin d'assurer la bonne intégration du volontaire sur le terrain.

1/ VALORISER LES VALEURS ET UNE MÉMOIRE EUROPÉENNES

1.1. Promouvoir la découverte de l'histoire et des valeurs européennes

Objectif d'intérêt général :

Faire connaître et partager l'histoire commune de la construction européenne et sensibiliser aux valeurs fondamentales qu'elle porte afin de les diffuser auprès d'un large public.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Participer à la création et à l'organisation d'animations ou d'expositions destinées à faire découvrir la construction européenne (son histoire, ses politiques, son implication dans la vie des territoires...) ;
- Organiser des échanges et des débats autour de la signification de « citoyenneté européenne », « être citoyen » et « être citoyen européen » ;
- Accompagner les classes ou les groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place dans le cadre de la découverte de l'Europe ;
- Diffuser l'information sur l'Europe, les institutions européennes et les droits des citoyens européens ;
- Participer à la préparation de la Fête de l'Europe et de la Journée de la Citoyenneté Européenne ;
- Participer à la création et l'animation d'outils pédagogiques sur la question du vivre-ensemble et de l'éducation à la citoyenneté.

1.2. Faire vivre la mémoire européenne

Objectif d'intérêt général :

Contribuer à la sauvegarde et à la transmission d'un passé commun. Faire de l'histoire et de la mémoire un instrument de lien social entre les générations, mais également entre les pays afin de favoriser le vivre-ensemble.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Transmettre l'histoire et la mémoire d'un territoire transfrontalier en faisant connaître son patrimoine monumental et historique ;
- Recueillir des témoignages d'habitants de plusieurs générations afin de constituer un recueil historique sur la thématique « être citoyen européen » ;
- Participer à la collecte de documents d'archives en lien avec la construction européenne et participer à leur valorisation ;
- Transmettre l'histoire de la construction européenne par la création d'outils pédagogiques dédiés, d'expositions ou d'animations ;

2/ PROMOUVOIR LA MOBILITÉ EUROPÉENNE DES JEUNES

Objectif d'intérêt général :

Encourager les projets de mobilité des jeunes en levant les freins qu'ils peuvent rencontrer, en faisant connaître les dispositifs à leur disposition et en valorisant les bienfaits de cette expérience.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Accompagner les étudiants candidats à une mobilité en Europe ;
- Soutenir l'animation de la vie scolaire et l'organisation de projets spécifiques autour de la mobilité des jeunes en Europe ;
- Valoriser les expériences et les parcours des jeunes partis en mobilité européenne en recueillant et diffusant leurs témoignages sous différentes formes ;
- Mettre en place un système de parrainage entre des jeunes ayant vécu une expérience de mobilité et d'autres jeunes qui en ont le projet ;
- Donner envie de découvrir l'Europe par l'angle de la culture, du jeu, de la musique, de la cuisine ;
- Participer à la réflexion avec les élus, les techniciens ou les structures associatives sur les moyens de développer les échanges entre jeunes de villes jumelées.



3/ PROMOUVOIR LE MULTICULTURALISME EN EUROPE

3.1. Devenir ambassadeur du dialogue interculturel

Objectif d'intérêt général :

Mettre en avant les ponts culturels qui lient les populations afin de favoriser le vivre-ensemble. Encourager le dialogue et la tolérance entre les citoyens européens.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Faciliter l'ouverture européenne des établissements scolaires ou associations en contribuant à la mise en œuvre de projets de coopération : sorties, voyages, échanges...) ;
- Organiser des rencontres et des échanges avec des habitants du territoire issus de cultures européennes différentes ;
- Aider à la mise en place d'événements festifs autour de traditions européennes : la Saint Patrick, Halloween, etc. ;
- Contribuer à la création d'un challenge ou d'une œuvre collective entre différents pays, collectivités locales ou établissements scolaires européens.

3.2. Valoriser le plurilinguisme à l'échelle européenne

Objectif d'intérêt général :

Favoriser la découverte et encourager la curiosité envers d'autres cultures européennes. Permettre à différents publics d'être plus à l'aise avec le plurilinguisme par des moyens ludiques et accessibles.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Participer à la préparation de la journée européenne des langues ;
- Accompagner la mise en place d'animations ludiques pour favoriser les déblocages linguistiques auprès des jeunes publics ;
- Accompagner des groupes de visiteurs européens au cours de leur séjour en France ;
- Proposer des activités de jeux de découverte et de sensibilisation à une langue et culture européennes : apprendre un jeu enfantin en allemand, une comptine italienne, écouter une histoire en espagnol, prendre le thé à l'anglaise, etc.

4/ SENSIBILISER À L'ÉGALITÉ ET FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS EN EUROPE

4.1. Lutter contre les discriminations et le racisme en Europe

Objectif d'intérêt général :

Lutter contre le racisme et les discriminations en Europe en éduquant contre les préjugés et en mettant en avant les valeurs d'égalité, de diversité et de tolérance.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Contribuer à la réalisation d'actions ou de projets européens de lutte contre le racisme et les discriminations ;
- Promouvoir auprès du jeune public européen les valeurs fondamentales de tolérance et de démocratie ;
- Sensibiliser les publics à la lutte pour l'égalité et contre les discriminations LGBTQIA+ en Europe et aux différences législatives entre les pays ;
- Mettre en place une bibliothèque évolutive sur la thématique de la lutte contre les discriminations et sur la découverte des institutions européennes.

4.2. Favoriser la liberté d'expression et lutter contre la désinformation

Objectif d'intérêt général :

Encourager la participation et le dialogue apaisé entre les citoyens. Sensibiliser différents publics à l'esprit critique et favoriser l'accès à l'information.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Organiser des débats sous différents formats sur des thèmes d'actualité européenne ;
- Réaliser des reportages, interviews, articles sur les sujets en lien avec la thématique de la citoyenneté européenne ;
- Encourager des jeunes à s'essayer à la pratique du journalisme participatif en réalisant des interviews écrites, radios et vidéos sur la vision de l'Europe des citoyens.